

A destination des pilotes qui vont venir voler à La Réunion :

L'automne arrive en métropole, c'est la saison des migrations parapentes vers le grand sud, en particulier vers **La Réunion**.

Vous allez être nombreuses et nombreux à nous rendre visite en octobre/novembre et à voler sur le site de Saint-Leu, et nous nous réjouissons de vous accueillir.

C'est un site magique, très fréquenté en cette saison mais dont l'atterrissage est technique et peut être délicat : on aimerait que cette saison ne voie aucun accident.....

Pour info :

- le poser officiel de Kélonia est sur la plage qui est longue
- il y a aussi un "carré d'herbe" plus délicat à négocier
- il est interdit de poser sur les plages de la ville (arrêté municipal)

Pour la sécurité de tous :

- En arrivant, prendre connaissance des panneaux d'informations et de recommandations (à l'atterrissage, au décollage et sur le parking "accueil parapente")
- Respecter les règles mises en place selon la direction du vent, mais approche et perte d'altitude se font toujours CÔTÉ MER. Vigilance par VENT de NORD, bien se renseigner avant de se mettre en l'air.

Dans tous les cas, gardez vos marges pour arriver confortablement côté mer (survol du lagon, et une chance de voir tortues, raies, baleines ou dauphins !).

En cas de doute, les pilotes locaux se feront un plaisir de vous informer !

Autre beau site, à ST Paul (Bellemène) : poser **interdit** dans les champs de cannes, le poser officiel est sur la plage (finesse 8, brise de mer et environnement inhospitalier).

Attention : la belle étendue verte entre les falaises et la 4 voies est un marécage !

Pour les autres sites, infos auprès des locaux, des clubs ou sur la page

<https://www.lvlr.re/sites-parapente-reunion/>

Pour la pérennité de l'activité sur notre île, pour que voler à La Réunion soit toujours une fête, merci de respecter ces préconisations !

Communiqué de la Ligue de Vol Libre de la Réunion